

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025**

(CGCT : art. L.2121-15)

Date de Convocation : 01/09/2025

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 5 septembre à 19 h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES, Mme France FORTANIER, M. Philippe BALLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. BIGNET Jean-Paul, M. Raymond CHAUMETTE.

Pouvoirs : M. BIGNET Jean-Paul à M. GADAIX Jacques, M. Raymond CHAUMETTE à Mme Annie WYBRECHT.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : Mme Annie WYBRECHT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 5 SEPTEMBRE est adopté à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	7	1	7	8	8	0	0

Décision du Maire information aux membres du Conseil Municipal :

Virement de crédit de 1€ du compte 2116 au compte 1068 pour le transfert de l'intégralité de l'excédent d'investissement du budget eau clôturé au SIAEP Nord Creuse.

ORDRE DU JOUR :

Dossier N°1 : Délibération 2025-025 portant sur l'attribution du marché : MAPA 2025-001 réaménagement et remise aux normes de l'Auberge de la Tour.

VU le code de la commande publique

Suite à l'appel d'offres publiée le 24/06/2025 sur la plateforme E- marchéspublics.com

VU les offres déposées ou envoyées par courriel.

VU qu'il n'y a pas eu d'offres sur les lots N°3 électricité.

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 28 juillet 2025 qui a retenu pour :

- Le lot 1 Gros Œuvre l'entreprise : SARL CHICAUD FRERES
- Le lot 2 Isolation l'entreprise : SARL CHICAUD FRERES
- Le lot 4 Menuiserie l'entreprise : SARL FC MENUISERIE
- Le lot 5 Matériel de cuisine l'entreprise : PROXIFROID

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

➤ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le marché public suivant :

Réaménagement et Remise aux normes de l'Auberge de la Tour

Lot N°1 GROS ŒUVRE

SARL CHICAUD FRERES

CHAUMONT 36140 CREVANT

Montant du lot N°1 : 30 351.96€ HT

Lot N°2 ISOLATION

SARL CHICAUD FRERES

CHAUMONT 36140 CREVANT

Montant du lot N°2 : 24 272.59 € HT

Lot N°4 MENUISERIE

SARL FC MENUISERIE

10 GLAUDEIX 23220 BONNAT

Montant du lot N°5 : 2 400 € HT

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr

**Lot N°5 : MATERIEL DE CUISINE**

SAS PROXIFROID

ZI DE REJAT 23000 GUERET

Montant du lot N°6 : 12 100,00 € HT

- **D'AUTORISER M. le Maire** à relancer les entreprises pour le lot 3 électricité.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	2	8	10	10	0	0

Questions Diverses :**Projet Communal 2020-2030 :**

M. le Maire propose de faire un point sur le projet communal de ce mandat.

La date du 30 septembre à 18h30 est retenue.

Election Municipale 2026 :

Les Dates des élections seront les 15 et 22 mars 2026.

Réforme :

- Scrutin de liste (fini le panachage)
- Parité obligatoire (tolérance liste incomplète 9 candidats)
- Répartition des sièges : proportionnelle (prime majoritaire)

Pour notre commune liste de 11 candidats jusqu'à 13 (2 en supplément au cas de démission en cours de mandat, pour éviter de refaire des élections)

- Parité entre femmes et hommes sur toutes les listes et ordonnées (1 homme, 1 femme, 1 homme ou 1 femme, 1 homme, 1 femme)

L'élection proportionnelle avec prime majoritaire

- Pour qu'une liste soit élue au premier tour, elle doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Les sièges sont alors répartis de la façon suivante : la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges, le reste étant réparti à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages.
- Si une seule liste était présente, alors elle obtient de toutes façons l'intégralité des sièges du conseil. À moins que la liste soit incomplète. Dans ce cas, elle obtiendra le nombre de sièges correspondant au nombre de candidats sur la liste.
- Si aucun candidat ou aucune liste n'obtient cette majorité au premier tour, un second tour a lieu.
- La répartition des sièges suit alors les mêmes règles, mais cette fois la majorité relative suffit. Les conseillers municipaux sont ensuite proclamés dans l'ordre de présentation de la liste.
- A noter qu'il est possible que le maire et le 1er adjoint soient du même sexe, et de la même manière, en cas de vacance d'un poste d'adjoint en cours de mandat, le nouvel adjoint pourra être désigné parmi les conseillers municipaux sans tenir compte de leur sexe.

Auberge :

Le gérant a rendu les clés après l'état des lieux du 2 septembre. La procédure est lancée pour les impayés par le trésorier. Rendez-vous avec la poste, pour essayer de garder un point poste.

Repas de Noël :

Cette année il est prévu de le faire à Nouziers en faisant appel à un traiteur.

Rapport Stagiaires :

Ils nous ont présentés de très bons rapports.

Déchets sauvages :

Il va falloir être très vigilants, dernièrement 4 dépôts sauvages ont été signalés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

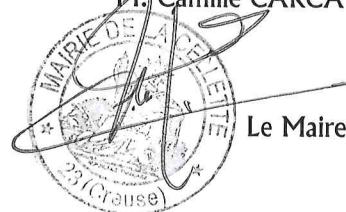
La CELLETTE, Le 03/10/ 2025

Mme Annie WYBRECHT

Le secrétaire de séance

Publié et affiché le 06/10/2025

M. Camille CARCAT



Le Maire